



AVIS AUX MEMBRES

N^o 2011 – 093

9 septembre 2011

Sino-Forest Corporation (TRE) Options de vente

Le vendredi 26 août 2011, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») a publié une ordonnance d'interdiction d'opérations en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) (l'« ordonnance d'interdiction d'opérations »), mettant fin à toute opération sur les titres de Sino-Forest Corporation (TRE) pour une période de quinze jours. Le jeudi 8 septembre 2011, la CVMO a rendu une autre ordonnance afin de proroger l'ordonnance d'interdiction d'opérations jusqu'au 25 janvier 2012.

L'ordonnance d'interdiction d'opérations a eu, entre autres, pour conséquence d'empêcher les titulaires d'options de vente en cours d'exercer le droit qui leur est conféré aux termes de ces options de vente de vendre des actions ordinaires de Sino-Forest aux vendeurs de ces options.

Plusieurs membres compensateurs de la CDCC lui ont demandé de régler la question de la levée des options de vente en cours.

En conformité avec ses pratiques antérieures, la CDCC a demandé le 7 septembre 2011 à la CVMO de rendre une ordonnance modifiant l'ordonnance d'interdiction d'opérations de façon à permettre la levée des options de vente en cours.

Le personnel de la CVMO examine actuellement la demande de la CDCC et a informé la CDCC que s'il déterminait qu'il était approprié de recommander la modification de l'ordonnance, il pourrait recommander que l'ordonnance de modification inclue une condition voulant que la dispense soit limitée aux titulaires d'options de vente en cours qui ne sont pas des membres de la direction ou d'autres initiés, actuels ou anciens, de Sino-Forest Corporation.

En conformité avec ses pratiques antérieures, le personnel de la CVMO a prié la CDCC d'aviser ses membres, en particulier ceux qui ont vendu de telles options de vente ou dont les clients en ont vendues, que la demande d'une ordonnance de modification a été présentée et que les personnes intéressées et, en particulier, les vendeurs et les titulaires de telles options de vente sont invités à présenter par écrit à la CVMO leurs commentaires quant aux raisons pour lesquelles la CVMO devrait donner suite ou non à la demande.

Les membres qui souhaitent recevoir une copie de la demande de la CDCC peuvent communiquer avec M. Roger Warner par téléphone au (416) 350-2775, ou par courriel au Rwarner@cdcc.ca

Les personnes intéressées qui souhaitent présenter par écrit leurs commentaires à la CVMO doivent le faire **au plus tard le lundi 12 septembre à 14 h (heure de Toronto)**, à M. Paul Hayward par courriel à phayward@osc.gov.on.ca et par la poste à l'adresse suivante : Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, 20 Queen Street West, 19th Floor, Box 55, Toronto (Ontario) M5H 3S8, à l'attention de M. Paul Hayward.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation